



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-13-0595 du 13/09/2013

Délégation de signature au 9 septembre 2013

DELEGATION DE SIGNATURE – DIRECTION NATIONALE D'ENQUETES FISCALES

Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales

RÉSUMÉ

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-13-0516 du 01/07/2013

L'Administrateur Général des Finances Publiques, chargé de la Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales ;
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à

Mme Marie-Aimée MUSY, Administratrice des Finances Publiques,

M Eric BETOUIGT, Administrateur des Finances Publiques,

Mme Valérie LAPUJADE-EUSTACHE, Administratrice des Finances Publiques Adjointe,

Mme Manuelle MAHEO, Administratrice des Finances Publiques Adjointe,

M Christian JACOB, Administrateur des Finances Publiques Adjoint,

M Manuel FAUCHER, Administrateur des Finances Publiques Adjoint,

M Goulven MADEC, Administrateur des Finances Publiques Adjoint

M Franck DUVAL, Administrateur des Finances Publiques Adjoint

M Philippe AZIBERT, Administrateur des Finances Publiques Adjoint

Mme Christine GRAILLE, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques,

à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, sans limitation de montant ;

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;

3° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 2

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES
PUBLIQUES,

FREDERIC IANNUCCI

BOFiP
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Bruno Bézard

ISSN 2268-0756